

COMMUNIQUE DE LA SOCIETE LES EAUX MINERALES D'OULMES

RESULTAT DE L'EMISSION D'OBLIGATIONS ORDINAIRES NON COTEES

LA SOCIETE « LES EAUX MINERALES D'OULMES » A CLOTURE AVEC SUCCES L'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE ORDINAIRE D'UN MONTANT DE TROIS CENT MILLIONS DE DIRHAMS (300 000 000 DH). LA SOUSCRIPTION A CETTE EMISSION A EU LIEU ENTRE LE 8 ET LE 15 MAI 2015 INCLUS.CETTE EMISSION A CIBLE LES INVESTISSEURS DE DROIT MAROCAIN ET ETRANGER TELS QUE LISTES DANS LA NOTE D'INFORMATION VISEE PAR LE CDVM EN DATE DU 30 AVRIL 2015.

L'EMISSION A ETE SURSOUSCRITE 2.1 FOIS.

• RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

Caracteristiques	Obligations non cotees
NOMBRE D'OBLIGATIONS EMISES	3 000 OBLIGATIONS ORDINAIRES NON COTEES
VALEUR NOMINALE	100 000 DH
MONTANT DE L'EMISSION	300 000 000 DH
MATURITE	5 ANS
PRIME DE RISQUE	112 PBS
Taux d'Interet Nominal	4.20% TAUX FIXE LE TAUX D'INTERET NOMINAL EST OBTENU EN AJOUTANT AU TAUX SOUVERAIN ARRETE SUR LA BASE DE LA COURBE SECONDAIRE DES BDT PUBLIEE PAR BAM LE 29 AVRIL 2015 UNE PRIME DE 112 PBS. LE TAUX SOUVERAIN ETANT CELUI DES BDT DE MEME NATURE (AMORTISSABLE SUR 5 ANS). (LA FORMULE DE PASSAGE DU TAUX IN FINE AU TAUX AMORTISSABLE EQUIVALENT EST PRESENTEE EN ANNEXE DE LA NOTE D'INFORMATION)
NEGOCIABILITE	DE GRE A GRE (HORS BOURSE)
METHODE D'ALLOCATION	AU PRORATA
MODE DE REMBOURSEMENT DU CAPITAL	AMORTISSEMENT ANNUEL LINEAIRE DU PRINCIPAL
PERIODE DE SOUSCRIPTION	DU 8 MAI AU 15 MAI 2015 INCLUS

RESULTAT DE L'OPERATION PAR CATEGORIES DE SOUSCRIPTEURS.

NATURE DES SOUSCRIPTEURS	MONTANT DEMANDE	MONTANT ALLOUE
PERSONNES MORALES DE DROIT MAROCAIN (HORS OPCVM)		
PERSONNES MORALES DE DROIT ETRANGER		
OPCVM DE DROIT MAROCAIN	105 000 000	49 400 000
INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS DE DROIT MAROCAIN (HORS OPCVM)	530 000 000	250 600 000
INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS DE DROIT ETRANGER		
TOTAL	635 000 000	300 000 000

ORGANISME CONSEIL ET SYNDICAT DE PLACEMENT.

Organisme Conseil et Coordinateur Global	Organisme Charge du Placement et Centralisateur	
BMCI	BMCI	
GROUPE BMP PARIBAS	GROUPE BMP PARIBAS	

• REPRESENTATION DES OBLIGATAIRES

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 300 DE LA LOI 17-95 RELATIVE AUX SOCIETES ANONYMES TELLE QUE MODIFIEE ET COMPLETEE PAR LA LOI N°20-05, LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL A DESIGNE PAR LETTRE DATEE DU 29 AVRIL 2015 LE CABINET SAAIDIHDID CONSULTANTS REPRESENTE PAR M. MOHAMED HDID EN QUALITE DE MANDATAIRE PROVISOIRE DE LA MASSE ET S'ENGAGE A PROCEDER A LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES OBLIGATAIRES SOIT NOMME ET CE DANS UN DELAI D'UN AN, A COMPTER DE L'OUVERTURE DE LA SOUSCRIPTION, ET AU PLUS TARD 30 JOURS AVANT LE PREMIER AMORTISSEMENT PREVU.

LA SOCIETE SAISIT L'OCCASION POUR REMERCIER L'ENSEMBLE DE SES SOUSCRIPTEURS POUR LEUR CONFIANCE, AINSI QUE LA BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BMCI), ET TOUT PARTICULIEREMENT LE CONSEIL ET COORDINATEUR GLOBAL QUI ONT CONTRIBUE AU FRANC SUCCES DE CETTE EMISSION.